

Domaine Santé

Filière Soins Infirmiers

Interprofessionnalité 1 (IP1)

Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.1005.F.23	Degré d'études : <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master	
Année académique : 2023-2024	Année d'études : <input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{ère} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème}	Crédits ECTS : 2
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Module obligatoire <input type="checkbox"/> Module optionnel obligatoire <input type="checkbox"/> Module facultatif	
	<input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1, du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020	
Organisation temporelle :	<input checked="" type="checkbox"/> Module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> Module sur 2 semestres	<input checked="" type="checkbox"/> Semestre d'automne <input type="checkbox"/> Semestre de printemps
Langue principale d'enseignement :	<input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais	

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
 Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).
 Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Compétences principales visées

- B1 Elles créent, par leur communication adaptée à la situation et aux destinataires, une relation de confiance professionnelle et partenariale avec les patients/clients., clarifient ensemble les rôles de chacun et s'engagent pour une prise de décision partagées dans les situations périnatales
- B2 Elles contribuent, dans l'équipe intra ou interprofessionnelle, au développement d'une compréhension commune des situations de soins, reconnaissent, de façon précoce, les risques de conflit et aident à leur résolution.
- B3 Elles garantissent une documentation complète et systématique de la démarche de soins en assurant la sécurité des patients/clients et la continuité des soins, tout en respectant les dispositions légales sur la transmission des informations écrites.
- B4 Elles communiquent (oralement et par écrit) de manière adaptée et professionnelle, avec les patients/clients et l'ensemble des intervenants et spécialistes concernés.
- C1 Elles s'engagent et co-construisent, dans le cadre de projets de soins interdisciplinaires et interprofessionnels, à promouvoir et dispenser des soins infirmiers de qualité. Elles veillent au respect des principes éthiques infirmiers et au respect des autres professions de la santé.
- C2 Elles prennent la responsabilité de la coordination des soins. Elles accompagnent, soutiennent et guident, le cas échéant, les autres membres de l'équipe intraprofessionnelle.
- C3 Elles participent à la prise de décision dans les équipes intra- et interprofessionnelles en soutenant le point de vue des patients/clients et en adéquation avec le cadre législatif et l'éthique professionnelle.
- C4 Elles mobilisent leurs compétences professionnelles au service de la mise en œuvre du projet de soins en collaboration avec les différents acteurs du système de santé et les patients/clients.
- D3 Elles utilisent, de manière judicieuse, les technologies, les outils ainsi que les démarches qualité et évaluent, de manière critique, leurs avantages et risques concernant la sécurité des patients/clients, la qualité des soins et la protection des données.
- D4 Elles dirigent leurs collaborateurs en tenant compte des principes en matière de délégation et évaluent de manière continue leur comportement de leader.
- F3 Elles améliorent constamment leur pratique professionnelle par une pratique réflexive et utilisent le savoir expérientiel des patients et des collègues comme opportunité d'apprentissage
- G2 Elles représentent leur profession avec compétence et s'impliquent pour son développement et sa reconnaissance. Elles s'engagent pour des soins de qualité dans le système socio-sanitaire. Elles exercent leur profession de manière autonomie, compétente et responsable.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Explorer l'interprofessionnalité pour améliorer la qualité et la sécurité des soins
- Découvrir la pratique collaborative par l'éducation interprofessionnelle
- Expliquer les liens entre l'interprofessionnalité et les facteurs humains, la qualité et la sécurité des soins
- Prendre conscience des rôles, des responsabilités et des représentations en interprofessionnalité
- Acquérir une base de connaissance commune pour répondre aux défis du système de santé

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Concepts de base en matière de travail en équipes interprofessionnelles et leadership collaboratif
- Enjeux d'une équipe interprofessionnelle
- Facteurs humains, incidents et erreurs dans les soins de santé
- Le rôle du patient dans l'équipe interprofessionnelle
- Les outils d'amélioration du travail d'équipe (modèle TeamSTEPPS®)
- Les enjeux interprofessionnels dans les problématiques du système de santé
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé
- Evolution des contextes et modèles de soins
- Eléments de politique et d'économie de la santé
- Organisation du travail dans les métiers de la santé
- Secret médical, responsabilités, positionnement professionnel et questions éthiques
- E-health et outils informatiques au service de la santé

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Cours magistraux, ateliers thématiques, activité immersive et multimédia, travail en groupes inter-filières avec tutorat, lectures préparatoires, E-learning.

Exigences de fréquentation :

Présence obligatoire à 100% :

- Aux activités proposées pendant la semaine interprofessionnelle qui se déroule la 2^{ème} semaine de l'année civile (ateliers, plénières, journée immersive, groupes de travail)
- Aux séances de travail en groupes avec les tuteurs-trices (rendez-vous fixé par la/le tuteur-trice avec chaque groupe)

Toute absence doit être annoncée. Les absences non annoncées ou sans motif valable entraînent la non obtention des crédits. En cas d'absence justifiée, les modalités de rattrapage seront définies par le/la responsable du module, en accord avec le/la responsable de la formation interprofessionnelle.

5. Modalités d'évaluation et de validation

Initial

L'évaluation du module repose sur :

- A. La réalisation des e-learning
- B. Un travail en groupe interprofessionnel faisant l'objet d'un compte rendu oral (coefficient 1)
- C. Un examen écrit individuel de type QCM portant sur les connaissances abordées depuis le début du module à réaliser sur Moodle (coefficient 1)

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes totales obtenues aux points (B) et (C)) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. La modalité (A) doit être acquise. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'étudiant-e qui, par son comportement inadéquat, un manque d'implication ou de préparation dans le travail en équipe interprofessionnelle, ne répond pas aux critères minimaux en termes de professionnalisme ne valide pas le point (B) et doit présenter un travail complémentaire.

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module

- si le compte rendu oral (B) est insuffisant, un complément écrit de groupe portant sur les lacunes sera demandé
- l'étudiant-e qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe ne valide pas le travail écrit (B). Un travail écrit complémentaire sera exigé.

- Modalités : Travail écrit
- Période : sem. 4

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par le responsable de filière. »

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

6. Bibliographie principale

- Bréhaut, K. (2016). Libre-arbitre et consentement du patient lors des soins. *Soins*, 61(808), 21-24.
<https://doi.org/10.1016/j.soins.2016.07.001>
- Clark, P. G., Cott, C., & Drinka, T. J. K. (2007). Theory and practice in interprofessional ethics: A framework for understanding ethical issues in health care teams. *Journal of Interprofessional Care*, 21(6), 591-603. <https://doi.org/10.1080/13561820701653227>
- Flin, R., Winter, J., Sarac, C., & Raduma, M. (2009). *Human factors in patient safety: review of topics and tools*. World Health Organization.
- Irvine, R., Kerridge, I., McPhee, J., & Freeman, S. (2002). Interprofessionalism and ethics: consensus or clash of cultures? *Journal of Interprofessional Care*, 16(3), 199-210. <https://doi.org/10.1080/13561820220146649>
- Pautier, S. (2017). Le secret professionnel soignant : un enjeu de démocratie sanitaire entre immanence et aliénation. *Recherche en soins infirmiers*, 130, 53-67.
- Pomey, M.P., Flora, L., Karazivan, P., Dumez, V., Lebel, P., Vanier, M.C., Clavel, & N., Jouet, E. (2015) Le « Montreal Model » : Enjeux du partenariat relationnel entre patients et professionnels de la santé. *Santé publique*, 27(1), 41-50.
- Staines, A., Christian B. & Farin A., TeamSTEPPS (2016) Des outils de travail en équipe pour la sécurité des patients. *Risque & qualité*, 13(3), 159-164.
- Widmer D., Jotterand, S., Ninane, F., Fauchère, M.P., Bischoff, T., & Herzig, L. (2016). Multimorbidité et interprofessionnalité en médecine de famille. *Revue Médicale Suisse*, 12, 937-941.
- World Health Organization. (2010). *Framework for Action on Interprofessional Education & Collaborative Practice*. WHO.
<https://apps.who.int/iris/handle/10665/70185>

7. Responsable de module

Responsable : Jessica Garcia

Enseignants : Enseignants-tes et assistants-tes de la HEdS et vacataires.

Descriptif validé le 1^{er} septembre 2023 par

Walter Zecca
Responsable de la filière